



En quoi consistent les SPC?

Les SPC ont été créés dans le but d'offrir aux photographes professionnels un service après-vente et un soutien technique de qualité supérieure.

Quels sont les avantages des SPC?

- Service de réparation prioritaire
- Accès à la vaste gamme de matériel Canon de location ou de prêt.
- Prix spéciaux SPC sur tous les objectifs de série L ainsi que sur certains boîtiers et accessoires professionnels.

Qui est admissible aux SPC?

Les **photographes professionnels à temps plein** qui génèrent 100% de leurs revenus en photographie et qui utilisent ou qui prévoient utiliser du matériel photographique Canon.

Comment adhérer aux SPC?

Veillez faire parvenir ce qui suit à :

**Canon Canada Inc.
À l'attention de : Adhésion aux SPC – CIG
6390, Dixie Road
Mississauga (Ontario)
L5T 1P7**

- 1) Un formulaire d'adhésion rempli.
- 2) Une attestation de votre statut professionnel (voir les directives ci-dessous)
- 3) Une copie de votre formulaire d'exemption de la T.V.Q. si vous désirez vous prévaloir de cette exemption.
- 4) Toutes les demandes seront prises en considération et ce, cas par cas. Veuillez allouer de **2 à 4** semaines pour le traitement de chaque demande.

Directives générales relatives aux preuves acceptables de statut professionnel:

Photographe de presse:

- 1) Une lettre de votre rédacteur ou correspondant en chef sur le papier à en-tête de l'entreprise indiquant votre poste ainsi que la durée de votre emploi.
- 2) Une copie de votre carte de presse.

Photographe pigiste:

- 1) Trois lettres de clients récents indiquant qu'ils ont fait appel à vos services.
- 2) Trois photos publiées récemment avec mention de source ou des exemples de travaux récents. (nous ne retournons pas les soumissions, veuillez envoyer des copies claires)
- 3) Deux copies des bons de commandes, des factures, etc. des clients de l'année précédente.

Photographe commercial ou studio:

- 1) Trois lettres de clients récents indiquant qu'ils ont fait appel à vos services.
- 2) Des exemples de papiers en-tête, de dépliants, de tarifs, de cartes d'affaires et promotionnelles etc. du studio.
- 3) Au moins trois exemples ou copies de travaux récents. (nous ne retournons pas les soumissions, veuillez envoyer des copies claires)

Photographe travaillant pour une entreprise, un gouvernement et un établissement d'enseignement:

- 1) Une lettre de votre superviseur ou de votre chef de service indiquant votre poste, la durée de votre emploi et la nature de votre travail.
- 2) Une carte d'identité émise par votre employeur.
- 3) Au moins trois exemples ou copies de travaux récents. (nous ne retournons pas les soumissions, veuillez envoyer des copies claires)

POUR ADHÉRER AUX SPC, VEUILLEZ REMPLIR ENTièrement LE FORMULAIRE D'ADHÉSION.